

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00203

Numéro SIREN : 421 938 523

Nom ou dénomination : A. RAYMOND GERANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009759

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/009759**
n°de gestion : **1999B00203**
n°SIREN : **421 938 523 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 23/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A. RAYMOND GERANCE - Société par actions simplifiée
113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1381527

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : A.RAYMOND GERANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 113 Cours Berriat 38000 GRENOBLE

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 2 1 9 3 8 5 2 3 0 0 0 1 4

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	26 312	CV	26 312	
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	26 312	BK	26 312	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 057 919	BY	1 057 919
		Autres créances (3)	BZ	1 162 543	CA	1 162 543
		Capital souscrit et appelé non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement	CD		CE	
	DIVERS	(dont actions propres :)	CF	97 244	CG	97 244
		Disponibilités	CH	3 507	CI	3 507
		Charges constatées d'avance (3)*	CJ	2 321 215	CK	2 321 215
		TOTAL (III)				
Comptes de Régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 347 527	1A	2 347 527
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations		Stocks :		Créances :		

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : A.RAYMOND GERANCE

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	20 000)	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG	
	Report à nouveau			DH	137 487
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	21 233
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	180 721
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	642 204
	TOTAL (III)			DR	642 204
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 117
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 489 484
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	1 524 602
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 347 527
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EF	
				EG	1 524 602
				EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : A.RAYMOND GERANCE

Néant ☐

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	2 460 988	FH		FI	2 460 988
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 460 988	FK		FL	2 460 988
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 460 990
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	216 235
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	30 380
	Salaires et traitements *					FY	1 535 635
	Charges sociales (10)					FZ	533 837
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	89 261
	Autres charges (12)					GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 405 351
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	55 638
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	17 790
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	17 790
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 790
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	73 429

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : A.RAYMOND GERANCE

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 106
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 106
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	54 302
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 480 887
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 459 653
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	21 233
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	17 790
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
Litige tribunal		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			2 106
TOTAL GENERAL			2 106
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL			

A.RAYMOND GERANCE
S.A.S au capital social de 20 000 euros
Siège social : 113 cours Berriat – 38000 Grenoble
RCS Grenoble 421 938 523 RCS

Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs

Conformément aux prescriptions réglementaires et statutaires, le rapport de gestion de notre société concerne l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ce rapport a pour but d'éclairer vos décisions sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons d'examiner successivement chacun des points suivants :

- l'examen des résultats et de la situation financière de la société au 31/12/2017
- l'affectation des résultats de l'exercice
- l'attribution de pouvoirs pour réaliser les formalités de publicité requises par la loi

I– Examen des résultats et de la situation financière de l'entreprise au 31/12/2017

Introduction

Les résultats et la situation financière de la société sont donnés par les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2017 et couvrant une période de 12 mois.

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables juridiques et fiscales en vigueur. Ils se caractérisent par :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| - Un total du bilan de | 2.348 K€ |
| - Un chiffre d'affaires hors taxe de | 2.461 K€ |
| - Un bénéfice net comptable de | 21 K€ |

a) Examen des résultats obtenus

Le résultat 2017 se décompose de la manière suivante :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 56,
- d'un résultat financier bénéficiaire de K€ 18,
- d'une charge d'impôt de K€ 54.



Les produits d'exploitation : K€ 2.461 (K€ 2.340 en 2016) :

Le chiffre d'affaires correspond à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 2.461 (K€ 2.338 en 2016).

Les charges d'exploitation : K€ 2.405 (K€ 2.194 en 2016) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux trois co-gérants pour un total de K€ 2.069 (K€ 1.933 en 2016)
- des charges externes (principalement honoraires et déplacements) à hauteur de K€ 216 (K€ 206 en 2016).

b) Endettement de la société

A.RAYMOND GERANCE SAS n'a pas d'emprunt en cours auprès d'établissement financier.

c) Perspectives d'avenir

La SAS A.RAYMOND GERANCE a pour activité la prise de participation et la gestion de biens mobiliers.

Aucune nouvelle acquisition ni cession ne sont prévues.

d) Evènement notables survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est à signaler

e) Cession des participations

Rien n'est à signaler à ce sujet.

f) Sociétés contrôlées

A.RAYMOND GERANCE est associé commandité indéfiniment responsable de A .RAYMOND & Cie SCS à hauteur de 0.10%. La société est également co-gérante de cette société.

Elle est actionnaire depuis le 16 avril 2014 à 100% de la société A. Raymond Exco, destinée à assurer la direction ou la gérance de sociétés du réseau A. RAYMOND.

A.RAYMOND GERANCE a reçu en 2017 des dividendes de A .RAYMOND & Cie SCS à hauteur de 18K€.

g) Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je vous signale que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de K€ 12 euros, correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

h) Délais de paiements



Fournisseurs :

en K€	Bilan 31.12.2017	Dettes échues	< 30 jours	De 30 à 60 jours	> 60 jours	Total TTC
Soldes des comptes individuels créditeurs	28	18		10		28
Fournisseurs factures non parvenues	7					7
TOTAL TTC	35	18		10		35

Article D 441-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
En K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3					3
Montant total des factures concernées TTC	7	11				11
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3%	4%				4.00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0.00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

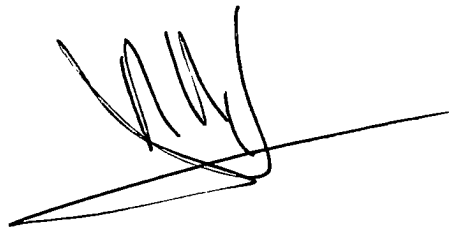
Les créances clients sont composées d'une seule facture non échue au 31/12/2017 pour un solde de K€ 1 058.

II- Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 s'élevant à 21 233.73 euros en totalité en report à nouveau.

III- Résolutions particulières

Nous vous demandons de bien vouloir donner tous pouvoir au porteur de deux exemplaires des comptes annuels, du rapport de gestion, de l'affectation du résultat voté par l'assemblée et du commissaire aux comptes pour accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.

Antoine RAYMOND
Président

A. RAYMOND GERANCE SAS

Au Capital de 20.000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

421 938 523 RCS GRENOBLE

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 7 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le jeudi sept juin à neuf heures,

Les Associés de la Société A. RAYMOND GERANCE SAS se sont réunis au Centre de Congrès du WTC Grenoble – salle Cervin - 5-7 Place Robert Schuman à Grenoble cedex (38025), en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur a été adressée en date du 23 mai 2018 par le Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) Lecture du rapport de gestion du Président,
- 2°) Présentation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2017,
- 3°) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- 4°) Quitus au Président,
- 5°) Affectation du résultat de l'exercice 2017,
- 6°) Conventions réglementées,
- 7°) Pouvoirs en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

A. R

Eoc

AR

M

AR

AR

AR

AR

AR

AR

AR

AR

AR

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Associé et Président de A. RAYMOND GERANCE SAS,
- Monsieur Alain Achille RAYMOND, Associé
- Monsieur Albert Marcel RAYMOND, Associé
- Monsieur Alain François RAYMOND, Associé,
- Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE, Associée.
- Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Jérôme OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Mademoiselle Audrey RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Annaléa RAYMOND, Associée,
- Monsieur Arthur RAYMOND, Associé,
- Monsieur Adrien RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Amélie RAYMOND, Associée,
- Monsieur Arthur OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Mademoiselle Aurélie RAYMOND, Associée,
- Monsieur Gaspard OUTHENIN-CHALANDRE, Associé, légalement représenté par son Père, Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE,
- Monsieur Jean-Yves RENOUX, Vice-Président Directeur Général de A. RAYMOND GERANCE SAS,

Etaient représentés :

- Monsieur Aurélien RAYMOND, Associé,
- Mademoiselle Andréa RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Alice RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Adèle RAYMOND, Associée,
- Mademoiselle Elena OUTHENIN-CHALANDRE, Associée,
- Monsieur Paul REVEILLE, Associé, légalement représenté par sa Mère, Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE,
- Monsieur Barthélémy REVEILLE, Associé, légalement représenté par sa Mère, Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE,
- Monsieur Achille RAYMOND, Associé, légalement représenté par son Père, Monsieur Alain François RAYMOND,
- Mademoiselle Romane DEDYK, Associée, légalement représentée par son Père, Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE.

Le Cabinet MURAZ PAVILLET, représenté par Monsieur Christian MURAZ, Commissaire aux Comptes Titulaire, dûment convoqué à la présente Assemblée est également présent.

La Présidence est assurée par Monsieur Antoine RAYMOND, Président.

A. R

Eoc

nk17 fcc lcc ccc AR AR AR AR AR AR AR

- la convocation du 23 mai 2018,
- le pouvoir de M. Aurélien RAYMOND, établi au nom de M. Antoine RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Andréa RAYMOND établi au nom de M. François RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Alice RAYMOND, établi au nom de M. *Aurélien Raymond*
- le pouvoir de Mlle Adèle RAYMOND, établi au nom de Mlle Amélie RAYMOND,
- le pouvoir de Mlle Elena OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de M. Eric OUTHENIN-CHALANDRE,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

- Report à nouveau : 21 233,73€

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte à 16h06 à l'unanimité

[illegible]

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à *l'unanimité* des Associés présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à *16H07*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents ou représentés.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures include the name 'Raymond' or 'Ray' followed by a horizontal line, suggesting they are signatures of the same person or a specific group. The signatures are written over the text of the document, indicating they were added after the typed text was completed.

3 chemin du vieux chêne
38240 Meylan



Tél. 04 76 04 04 10
Fax 04 76 04 04 89

SAS A. RAYMOND GERANCE

113 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

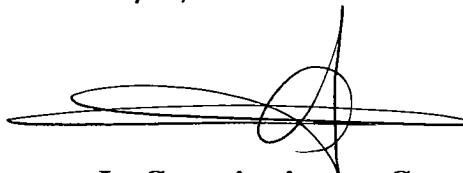
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Meylan, le 11 mai 2018



**Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET
Représenté par Christian MURAZ**

SAS A. RAYMOND GERANCE

113 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

SAS A. RAYMOND GERANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 Euros

Siège social : 113 Cours Berriat
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 421 938 523 RCS

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
ANNEXES : BILAN AU 31/12/2017	4- 5
COMPTE DE RESULTAT	6- 7
ANNEXE COMPTABLE	8-12

SAS A. RAYMOND GERANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. RAYMOND GERANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant l'application des principes comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

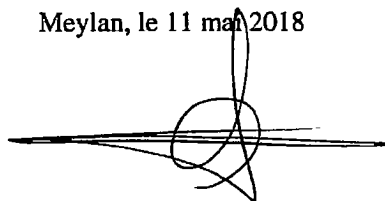
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 11 mai 2018



Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET
Représenté par Christian MURAZ

ANNEXES

A.RAYMOND GERANCE

BILAN ACTIF

Intitulés	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
<u>Stocks</u>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
<u>Créances</u>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 057 919		1 057 919	1 521 600
Autres créances	1 162 543		1 162 543	1 066 107
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 220 463		2 220 463	2 587 707
<u>Disponibilités et divers</u>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	97 244		97 244	80 951
Charges constatées d'avance	3 507		3 507	
<i>Total disponibilités et divers</i>	100 751		100 751	80 951
ACTIF CIRCULANT	2 321 215		2 321 215	2 668 659
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 347 527		2 347 527	2 694 971

A.RAYMOND GERANCE**BILAN PASSIF**

Intitulés	31/12/2017	31/12/2016
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé : 20 000	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	137 487	52 793
<u>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	21 233	84 693
<i>Total situation nette</i>	<i>180 721</i>	<i>159 487</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	180 721	159 487
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	642 204	552 943
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	642 204	552 943
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 117	69 078
Dettes fiscales et sociales	1 489 484	1 439 763
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 524 602</i>	<i>1 508 841</i>
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		473 700
<i>Total dettes diverses</i>		<i>473 700</i>
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 524 602	1 982 541
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 347 527	2 694 971

Etats financiers du : 01/01/2017 au 31/12/2017 , en Euro

A.RAYMOND GERANCE**COMPTE DE RESULTAT**

	2017			2016
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	2 460 988		2 460 988	2 338 888
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 460 988		2 460 988	2 338 888
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			2	1 094
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 460 990	2 339 982
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			216 235	205 747
<i>Total charges externes</i>			216 235	205 747
Impôts, taxes et versements assimilés			30 380	279
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 535 635	1 375 222
Charges sociales			533 837	557 975
<i>Total charges de personnel</i>			2 069 472	1 933 197
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			89 261	54 842
<i>Total dotations d'exploitation</i>			89 261	54 842
Autres charges			1	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 405 351	2 194 068
RESULTAT D'EXPLOITATION			55 638	145 914
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			17 790	16 187
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			17 790	16 187
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			17 790	16 187
RESULTAT COURANT			73 429	162 101

Etats financiers du : 01/01/2017 au 31/12/2017 , en Euro

A.RAYMOND GERANCE**COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

	2017	2016
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 106	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 106	
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 106	
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	54 302	77 408
TOTAL DES PRODUITS	2 480 887	2 356 169
TOTAL DES CHARGES	2 459 653	2 271 476
BENEFICE ou PERTE	21 233	84 693

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Page 1

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**1.1 Présentation de la société**

A.RAYMOND GERANCE est une société par action simplifiée créée en février 1999 qui a pour objet la prise de participation, la gestion de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, la gérance de sociétés et en particulier la cogérance en tant qu'associé personnellement et indéfiniment responsable de la société en commandite simple A. Raymond et Cie.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**2.1 Principes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Néant

2.3 Immobilisations corporelles

Néant

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Page 3

Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Provisions réglementées

Néant

2.6 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail
- une provision pour perte de change

2.7 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Page 4

III - NOTES SUR LE BILAN**3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles**

La société A.RAYMOND GERANCE SAS ne présente pas de bien immobilisé dans son bilan.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (K€ 26) sont constituées des parts d'A.RAYMOND & Cie SCS pour K€ 21 ainsi que des actions d'A. RAYMOND Exco SAS pour K € 5.

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances sont à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients	1058	1.522
Groupe et associés	0	0
Créances fiscales	24	18
Débiteurs divers	3	6
Produits à recevoir	1.135	1.042
	2.220	2.588

La créance client concerne la rémunération de gérance fixe facturée à A. Raymond & Cie SCS.

Les produits à recevoir correspondent en totalité à la rémunération de gérance variable à recevoir d'A. Raymond & Cie SCS.

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à vingt mille euros (20.000) divisés en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

3.5 Capitaux propres

	K €
Capitaux propres au 31 décembre 2016	159
Résultat de l'exercice	21
Capitaux propres au 31 décembre 2017	180

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Page 5

3.6 Etat des provisions

Une dotation complémentaire de K€ 89 a été enregistrée en 2017 sur la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat et les cotisations retraite complémentaire des trois mandataires sociaux, pour atteindre un solde de K€ 642.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de fin de contrat :

Age de départ :

Année de naissance	Cadre
De 1953 à 1960	62 ans
A partir de 1961	63 ans

Taux de rotation pris en compte : 0%

Taux d'actualisation : 1.5 %

Taux de hausse des rémunérations pour les années à venir : 2,5%

Convention collective de la métallurgie

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	35	69
Personnel et comptes rattachés	1.175	1.082
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68	62
Etat et autres collectivités publiques	246	296
Groupe et Associés	-	-
Autres dettes	0	474
	1.524	1.983

Les dettes de personnel correspondent essentiellement à la rémunération de gérance variable de l'exercice à verser sur l'exercice suivant à deux gérants.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Page 6

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 21 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 56,
- d'un résultat financier bénéficiaire de K€ 18
- d'une charge d'impôt de K€ 54

Les produits d'exploitation : K€ 2.461 (K€ 2.340 en 2016) :

Le chiffre d'affaires correspond à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 2.461 (K€ 2.338 en 2016).

Les charges d'exploitation : K€ 2.405 (K€ 2.194 en 2016) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux trois co-gérants pour un total de K€ 2.069 (K€ 1.933 en 2016)
- des charges externes (principalement honoraires et déplacements) à hauteur de K€ 216 (K€ 206 en 2016).

Les produits financiers : K€ 18 (K€ 16 en 2016) :

Ils sont constitués de dividendes versés par A. Raymond & Cie SCS.

La charge d'impôt K€ 54 (K€ 77 en 2016) :

Il s'agit de l'IS courant à 33,33% sur le bénéfice de l'année 2017 sans aucune évaluation fiscale dérogatoire.

Il n'y a aucun déficit reportable.

V - AUTRES INFORMATIONS**5.1 Engagements financiers**

Néant

5.2 Effectif au 31 décembre 2017

Dirigeants : 3 (idem fin 2016)

5.3 Tableau des filiales et participation

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capitaux propres fin 2017	CA HT	Résultat net
A. RAYMOND EXCO	100%	100	3 701	58